

REGLEMENT SPORTIF VOILE LEGERE

AVENANT N°1

Avenant de l'Annexe 1, point D

Règlement des sélections au Championnat de France 2018

Avenant n°1 :

Pour la série Optimist :

Tous les entraîneurs de club Optimist de la Ligue, le délégué de série Thomas Romont ainsi que le cadre technique voile en charge des Optimist Frédéric Le Goff ont convenu à l'unanimité de rajouter les 2 SIL du printemps au mode de sélection. Cette proposition unanime est validée par le Président de la Commission Sportive Jean-François Clodic.

La sélection au championnat de France minime filles et garçons se fera donc sur les 3 meilleurs SL sur les 4 programmées et sur la meilleure des 2 interligues (Cazaux et La Rochelle).

Cet avenant modifie également l'annexe 2 pour le nombre d'épreuves.